



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 02/2017

Objet du préavis :

Remplacement d'un véhicule d'exploitation au secteur des eaux

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour le remplacement d'un véhicule nécessaire au secteur des eaux.

Ce préavis s'inscrit dans une politique de renouvellement et d'adaptation aux besoins de notre parc de véhicules et machines pour les divers secteurs d'exploitation (voir préavis n°s 10/2011 – 02/2012 – 20/1012 – 12/2015 et 22/2016).

Le parc des véhicules et des machines de l'ensemble des secteurs d'exploitation est entretenu par l'atelier mécanique, rattaché au secteur EDP. De plus, l'atelier mécanique tient à jour un inventaire des véhicules et machines, tous secteurs confondus, détaillant l'âge, l'utilisation annuelle, la valeur résiduelle, le type et le nombre de réparations.

Certains véhicules, comme les multilifts, tracteurs, pelles-rétro, nacelles, remorques, compresseurs, etc., sont partagés et utilisés par plusieurs secteurs. La planification et les réservations de ces machines sont discutées par les chefs de secteur à l'occasion de leur rapport hebdomadaire du vendredi matin.

2. Objet du préavis

Le secteur des eaux possède les véhicules suivants :

- Toyota Land Cruiser (1999), véhicule équipé pour les interventions d'urgence lors des fuites sur le réseau, par exemple. Il est également utilisé pour le travail quotidien, tels que les raccordements privés, entretien des vannes, compteurs, réservoir, entretien des captages d'eau, etc. ;
- Gladiator 4x4 pickup (2012), véhicule utilisé pour les révisions des bornes hydrantes, vannes de chaussée, pose de nouvelles conduites, captage, etc. ;
- VW-véhicule utilitaires/Caddy fourgon 2015, utilisé par le chef de secteur pour les activités de contrôles d'installations, prélèvement d'eau pour analyse, séances de chantier, mesurage, transport de personnes, etc.

Il s'agit maintenant de remplacer le Toyota Land Cruiser. Comme mentionné dans le préavis n° 12/2015, ce véhicule devra être remplacé en 2017, à l'occasion de son expertise. Il a été mis en circulation le 17 mars 1999 et comptabilise plus de 100'000 km et 8'500 heures. Ces 8'500 heures représentent environ 425'000 km. Ce véhicule est utilisé principalement pour les activités d'intervention d'urgence en cas de fuite sur le réseau communal ou privé.

Son équipement permet une fonction de travail de jour comme de nuit. Il intervient sur tous les types de terrains. Par conséquent, une traction intégrale est indispensable.

La liste des réparations, notamment sur la carrosserie, démontre de sérieux signes de fatigue. Par ailleurs, l'atelier mécanique a estimé un coût de remise en état en vue de son expertise prévue durant le premier trimestre 2017. Il se monte à ~Fr. 20'000.— avec un test antipollution. Cela dépasse largement la valeur résiduelle du véhicule. Par ailleurs, lors de la dernière expertise, il a été mentionné que le siège amovible situé dans la cabine arrière et servant au transport d'une personne supplémentaire, ne sera plus homologué en 2017. Il devra être démonté avant l'expertise.

De plus, lors de l'analyse détaillée des besoins de transport du secteur des eaux, ce genre de véhicule (Jeep) n'est plus adapté à la situation. En effet, le secteur s'oriente plus vers un véhicule utilitaire fermé, pouvant transporter au moins trois personnes et stocker un maximum de pièces de rechange et de l'outillage adapté aux interventions quotidiennes et d'urgence. Le choix s'est logiquement porté sur un bus 4x4 dont l'intérieur devra être équipé avec le nécessaire pour un atelier mobile, son châssis étant évidemment renforcé. Ce véhicule, compte tenu de son équipement permanent, ne pourra pas être mutualisé avec les autres secteurs.

Comme mentionné auparavant, la traction intégrale est indispensable pour le type d'utilisation. C'est le véhicule principal du secteur des eaux. Il est à la fois l'ambulance pour intervenir en cas de fuites sur le réseau, de contamination ou tout autre problème sur les captages pour neutraliser l'eau ou la déverser manuellement au ruisseau, sur les puits, sur les stations de pompage et les réservoirs. C'est la raison pour laquelle il est équipé de matériel et d'outillage d'urgence. Pour rappel, ces ouvrages ne sont accessibles que par des terrains agricoles ou forestiers. Les accès ne sont généralement pas fondés, ces ouvrages doivent être atteignables de jour comme de nuit en toutes saisons y compris en hiver sur la neige et dans les congères.

La liste des ouvrages ci-dessous permet d'expliquer l'utilisation d'un tout-terrain :

- les puits de l'Entente: J1, J2, J3, M4 et La Chanéaz, tous situés en forêt et sur des terrains marécageux ;
- l'accès au réservoir du Creux de Nervaux joignable en véhicule seulement par Mannens ou par la cabane de Blanche – Neige, par des chemins forestiers et les champs ;
- l'accès aux captages du Vallon des Bohémiens, de la Bretonnière, des Aches, de Praz Epeney, de Bochet, de Praz Chevrey et de Vers chez Savary, possible par des chemins forestiers et les champs ;
- l'intervention sur les ouvrages d'Aéropôle sur les parcelles non construites ;
- l'intervention sur les bornes hydrantes situées à l'écart des routes ;
- l'intervention dans les équipements de parcelles en construction sur les pistes de chantier.

En dehors de ces interventions, c'est le véhicule utilisé quotidiennement à l'entretien du réseau en ville ou aux hameaux. Par conséquent il est aussi équipé comme le Gladiator.

En outre, afin de transporter les matériaux d'excavation et de remblaiement, le secteur des eaux a besoin d'une remorque basculante avec une charge utile de 2'556 kg. Par contre, cette remorque serait, sur demande, mise à disposition d'autres secteurs. Cette acquisition permet de remplacer la remorque actuelle qui date de 1978 et elle est équipée de freins électriques plus adaptables sur le nouveau véhicule qui est équipé de freins hydrauliques.

En relation avec les critères ci-dessus, le responsable de l'atelier mécanique s'est mis à la recherche d'un modèle adapté aux besoins du secteur des eaux. Des investigations ont été faites aussi pour un véhicule d'occasion en vain. Il n'y en a pas sur le marché. Acheter une autre gamme de véhicule, qu'il faut équiper d'un 4X4, est généralement plus onéreux et le véhicule est plus fragile.

Voici les caractéristiques du véhicule et de son équipement :

- véhicule de la gamme Mercedes-Benz Sprinter 316 CDI KA 3665 S ;
- type : Véhicule fourgon ;
- boîte de vitesses automatique ;
- Euro VI ;
- cabine trois places ;
- crochet Vario 3,5 t à boule.

3. Coûts

Prix de base du véhicule	Fr.	46'450.—
Equipements spéciaux ¹	Fr.	16'560.—
Equipements supplémentaires ²	Fr.	4'290.—
Forfait de livraison	Fr.	<u>416.65</u>
Prix du véhicule avec équipement	Fr.	67'716.65
Rabais, inclus prime retail et rabais flotte	./.	Fr. 11'000.—
Prime de reprise Toyota Land Cruiser	./.	Fr. <u>4'000.—</u>
Prix net (HT)	Fr.	52'716.65
Équipement intérieur du véhicule	Fr.	13'487.55
Remorque Humbair basculante alu HTK	Fr.	<u>6'378.50</u>
Total HT	Fr.	72'582.70
TVA 8%	Fr.	5'806.60
Option toit et portes arrières en exécution surélevée avec empattement adapté	Fr.	<u>1'900.—</u>
Total TTC	Fr.	80'289.30
Reprise du Toyota Lancruiser	./.	Fr. <u>5'000.—</u>
Total TTC arrondi	Fr.	<u>76'000.—</u>

¹ transmission intégrale enclenchable ; boîte à vitesses automatique ; cloison de séparation continue avec 1 fenêtre ; rétroviseur intérieur ; pré-équipement pour charge remorquée max. 2800 kg ; portes arrières deux battants ; vitre fixe AVD, parois latérales/porte coulissante ; Vitre dans hayon/porte AR avec essuie-glace/lave-glace ; rangement avec filet dans porte arrière ; rails de fixation au système de portage .

² Traverse crochet Vario 3.5 t boule et militaire ; galerie de toit avec échelle et passage alu.

4. Financement

Il est prévu de financer cette acquisition de Fr. 76'000.— par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir la somme relative à l'achat de ce véhicule par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs »

5. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 02/2017 de la Municipalité du 8 mars 2017 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à remplacer le véhicule d'exploitation de secteur des eaux, tel que décrit dans le présent préavis, pour un montant de Fr. 76'000.— (TTC), montant dont il y a lieu de déduire la récupération de la TVA ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 76'000.— (TTC) par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à amortir le véhicule d'exploitation du secteur des eaux soit Fr. 76'000.—, montant dont il aura lieu de récupérer la TVA, par un prélèvement sur le fonds de réserve compte n° 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 8 mars 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

- Annexe** : Photo de l'ancien véhicule
: Photo du nouveau véhicule

Annexe pour l'original du préavis : 1 dossier

Municipal délégué : M André Jomini

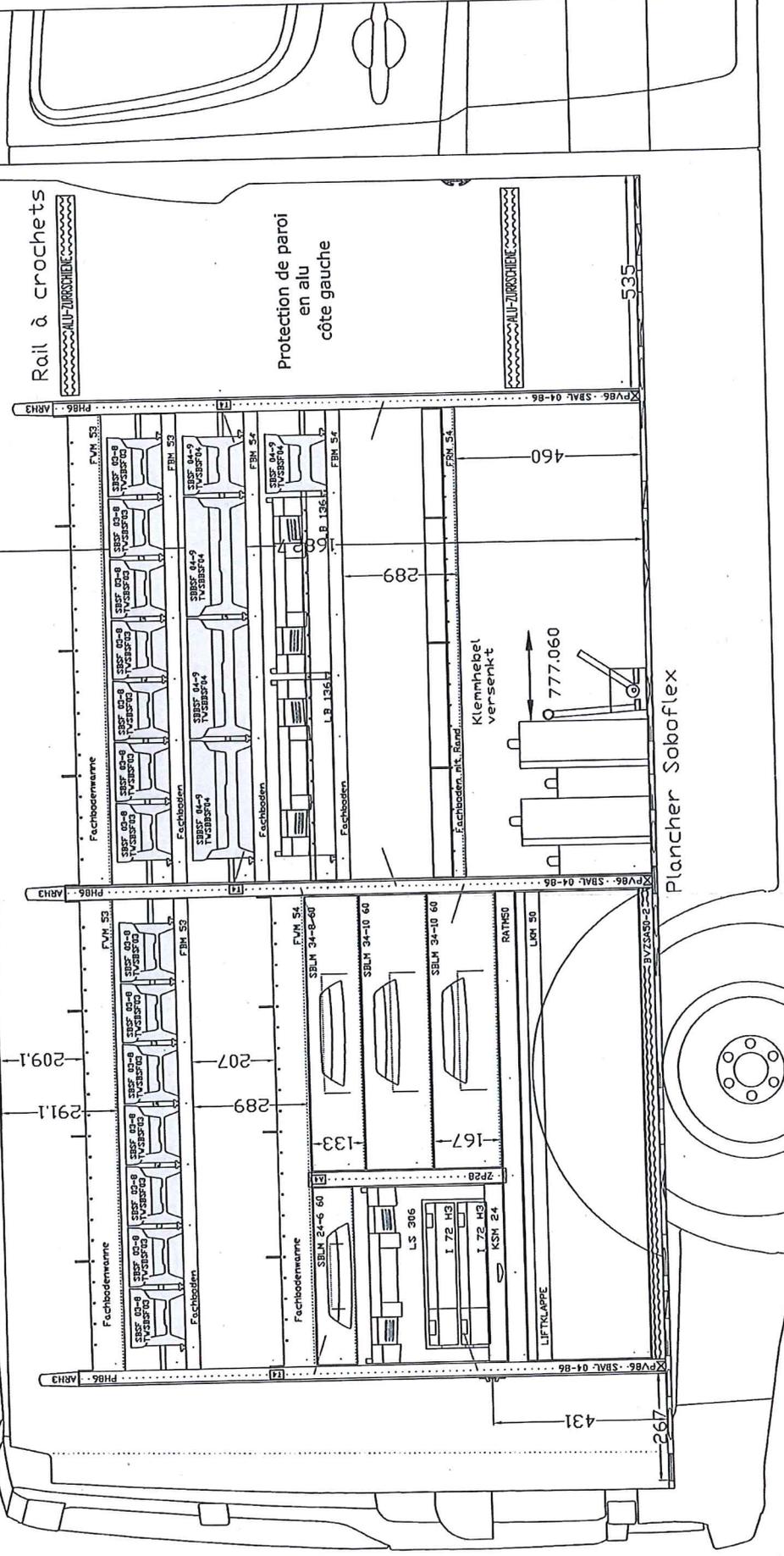




Mercedes Sprinter
 Mod. 06 Toit normal
 Empattement 3665 mm

CÔTÉ GAUCHE

*Porte gauche
 Echelle
 Vitre paroi
 Vitre droite porte*





HTK 3500,31 Alu

Plank goulotte prémonté, 4 anneaux d'arrimage, électrique et pompe à main



Spécifications

Type de remorque

Zweiachser

Type de construction

Alu